



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024_104

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

**SINISTRE RESPONSABILITE CIVILE – RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN DOMAINE
PUBLIC BETHUNE – INDEMNISATION D'UN TIERS**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay dispose de la compétence « Assainissement des eaux usées »,

Considérant que des problèmes sur le réseau eaux usées survenus en avril 2023 ont entraîné des dommages au logement de Monsieur Gérard DELPIERRE, domicilié à Béthune (62400), 169 rue Pasteur,

Considérant que la responsabilité civile de la collectivité est engagée et qu'il y a lieu d'indemniser Monsieur Gérard DELPIERRE, pour un montant de 439,53 €,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de autoriser l'indemnisation jusqu'à 5000 € des préjudices subis par des tiers lors de sinistres dans lesquels la responsabilité de la collectivité est engagée.

Le Président,

DECIDE au titre de la responsabilité civile de la collectivité, d'indemniser, pour un montant de 439,53 €, Monsieur Gérard DELPIERRE, domicilié à Béthune (62400), 169 rue Pasteur, suite aux dommages subis à son logement causés par des problèmes sur le réseau d'eaux usées en avril 2023.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20. FEV. 2024**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Manessiez

MANNESSIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 FEV. 2024**

Et de la publication le : **20 FEV. 2024**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Manessiez

MANNESSIEZ Danielle